Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.22. — TELEPHONE

SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES
(Nord, Pas-de-Calais, Somme)

Comité Consultatif
DES
retraites ouvrières et paysannes

Secrétariat Général : 5, ...ce de la Gare
LILLE

BUCQUOY. — C'est par erreur que nous avons annoncé que Maurice Loth, député du Pas-de-Calais, présiderait la conférence du 25 juin. Il faut lire : Conférence à Bucquoy, le Dimanche 25 Juin, à 4 heures du soir, Salle Marquis, par M. Charles Valentin, avocat à Dunkerque, sous la présidence de M. Machelet, conseiller général du Pas-de-Calais.

***

LAROUILLIES. — Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Conférence le Jeudi 22 Juin, à 8 heures du soir, par M. Ernest Hiroux, secrétaire de la Ligue Républicaine, membre du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, sous la présidence de M. Contesse, maire.

Nouvelles du Flâneur

OUTRECUIDANCE CLÉRICALE

Ces messieurs de la Calotte ne se gênent vraiment plus !... Dès que quelque chose ne leur plaît pas, on peut éclairer le bon public sur leurs petites affaires, ils le décrètent aussitôt pernicieux, illégal, et agissent en conséquence.

C'est ainsi que, pas plus tard qu'hier soir, un sieur B.., habitant le quartier Vauban, passant rue de la Bourse, aperçut, collée sur une palissade, une affiche qui eut le don de lui « retourner les sangs » instantanément.

Cette affiche protestait contre la manifestation cléricale projetée à Roubaix pour le 2 juillet prochain. Un chromo représentant deux sœurs et un curé en train de se tirebouchonner comme des petites folles, l'illustrait.

Il n'y avait rien là de nature à attenter à la morale publique, n'est-il pas vrai ?

Ceci n'empêcha pas cependant le sieur B... de se précipiter comme un fou furieux sur l'image en question et de l'arracher purement et simplement.

Mais la police veillait. Le vandale, appréhendé et conduit au poste du 1er arrondissement, y fut gratifié d'un joli petit procès-verbal pour lacération d'affiches.

Deux ecclésiastiques qui l'avaient accompagné voulurent à toute force protester contre l'apposition « d'horreurs qui offensent la religion ». Malheureusement — pour eux — le commissaire ne put recevoir leur plainte, lesdites « horreurs » n'offrant absolument rien d'immoral, ni d'illégal.

Bref, les deux tonsurés se retirèrent bredouilles.

Ah ! certes, nous avons de la chance d'être en 1911 !... Quelques lustres plus tôt et l'imprimeur, le colleur et l'auteur de l'affiche eussent été impitoyablement brûlés vifs sur une place publique pour la plus grande gloire de Dieu et de la Sainte ?-Eglise.

LE FLANEUR.

MANIFESTATION DE PROTESTATION CONTRE LES RETRAITES OUVRIERES

On nous prie d'insérer le manifeste suivant : Ouvriers et ouvrières, lundi prochain, 19 juin, se tiendra une conférence dans la salle de la Coopérative « La Paix », sur les Retraites Ouvrières.

Votre devoir est d'assister nombreux à la manifestation qui se fera en allant chercher à sept heures et demie le citoyen Guesde à la gare, afin de prouver par votre nombre que vous n'admettez pas ce nouvel impôt sur vos salaires pour une retraite problématique.

Chacun de vous doit y assister parce que vous êtes tous intéressés dans l'application de cette loi et il faut montrer aux défenseurs et admirateurs de cette loi de bluff que vous n'acceptez pas des retraites de famine et que vous réclamez votre dû, des retraites qui vous permettent de vivre.

Mais pour que vous donniez de la force à votre protestation, il faut que vous soyez nombreux ; il faut que tous puissent constater que malgré la campagne acharnée menée pour faire accepter la loi, toute la classe ouvrière est unanime à réclamer des retraites établies sur les richesses produites par son travail et qu'elle s'élève contre tout impôt établi sur sa misère.

Camarades, tous à la manifestation, tous à la conférence !

Les Syndicats des Garçons Brasseurs, des Boulangers, des Caissiers, des Carrossiers, des Charretiers-Camionneurs, des Cordonniers, des Dessinateurs en Tissus, de l'Habillement, des Lithographes, des Papetiers-Relieurs, du Textile, des Typographes, des Charpentiers-Menuisiers, des Couvreurs, des Carreleurs, des Doreurs sur bois, des Maçons, des Mouleurs et Sculpteurs, des Peintres, des Plafonneurs, des Parqueteurs, des Paveurs, des Rejointoyeurs, des Terrassiers, des Tailleurs de pierres blanches, des Tailleurs de pierres bleues, des Charpentiers en fer, des Chaudronniers en cuivre, des Chaudronniers en fer, des Chauffeurs-Conducteurs, des Electriciens, des Mécaniciens, des Métallurgistes, des Modeleurs, des Peignerons, des Serruriers-Poêliers.

Les musiciens de la Fanfare « La Paix » sont priés d'être présents à la Coopérative « La Paix », lundi, à sept heures.

Les agents provocateurs

Sous aucun prétexte, on ne doit employer du savon, de l'eau et de l'alcool dans le traitement des maladies eczémateuses ; ce sont de vrais agents provocateurs et qui ne font qu'envenimer le mal. Cadum, la nouvelle découverte médicale, ne contenant ni eau ni alcool, et mettant — dès sa première application — les régions atteintes à l'abri de l'air et des germes nocifs, est le seul et unique remède à employer. Cadum arrête instantanément les démangeaisons de l'eczéma et en amène rapidement la guérison définitive. D'ailleurs, l'acné, l'herpès, l'urticaire, les dartres, la gourme, les pustules, pellicules, pelade etc., sont guéris par lui aussi facilement que les multiples variétés eczémateuses. Grandes boîtes : 1 fr. et 2 fr. Tes phies.

RETRAITES OUVRIERES

Sur la proposition de M. le maire de Roubaix et par arrêté en date du 10 juin 1911, M. le préfet du Nord a rapporté sa décision du 29 mars dernier portant division de cette ville en 17 sections pour l'application de la loi du 5 avril 1910 relative aux retraites ouvrières et paysannes.

En conséquence, il ne sera établi à Roubaix, pour les assurés obligatoires, qu'une liste par ordre alphabétique dressée par une seule commission municipale.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, 2, rue du Château, aujourd'hui samedi, 17 juin, à cinq heures précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Réception de la Fédération des Industriels et des commerçants français. — 2. Congrès des délégués des Chambres de commerce et des groupements commerciaux et industriels. — 3. Questions diverses.

LA MANIFESTATION DU 2 JUILLET

Nous lisons dans « La Bataille » :

Pour la manifestation cléricafarde du 2 juillet, il nous fallait un chant qui fut notre cri de ralliement en même temps qu'il flagelle les vipères de sacristie et de l'Office Central.

Ce chant, le répertoire du citoyen Montéhus, le vaillant chanteur humanitaire, nous le donne. C'est la « *Marche Anticléricale* », sur l'air de l' Internationale ».

Que chacun l'apprenne pour le 2 juillet prochain. Quel beau cantique ça va faire pour accompagner les mouvements d'ensemble des gymnastes de la Catho !

I

Contre tes vendeurs de bêtises,
Contre ceux qui fauss'nt le cerveau,
Contre les tenanciers d'église,
D'la raison levons le drapeau
Au lieu d'bâtir des cathédrales
Et d'fair' des chapell's pour Jésus,
Nous voulons, chos's plus idéales,
Faire des gîtes pour les pieds nus.

Refrain

C'est la chute finale
De tous les calotins,
L'anticléricale
Voilà notre refrain !
C'est la chute finale
De tous les flamidiens,
L'anticléricale
Fera le mond' païen !

II

Assez de mess's et de prières,
Nous ne sommes plus des résignés,
Vous n'apais'rez pas nos colères,
Vous avez fini de régner !
Nous ne serons plus vos victimes
La lumière a frappé nos yeux,
Et nous avons vu tous vos crimes
Band's de jésuites, marchands d'bon dieu !

Au refrain

III

Nous ne voulons ni Dieu, ni prêtres,
Plus d'préjugés, plus d'religions.
La raison doit guider les êtres,
Hors de tout's les superstitions ;
Des cerveaux c'est la délivrance,
Des esprits, la tranquillité,
Et c'est la fin de l'ignorance,
Dans les ténèbres, c'est la clarté !

Au refrain

IV

Vous êt's les enn'mis de la science,
Vous êt's l'enn'mi du genre humain,
Vous n'avez ni cœur ni conscience,
Vous n'aimez qu'un' chos' : le butin.
Nous démolirons vos bastilles,
Ces geôl's que l'on appelle couvents,
Hors du mond' les noires guenilles,
Vous avez vécu trop longtemps !

Au refrain

V

Eh ! oui, nous ferons tair' vos cloches,
Nous ferons sauter vos verrous,
Afin de fair' vider vos poches
A vous, syndicat des filous ;
Pendant qu' le peupl' dans la misère
Reste sans pain, sans gît', sans feu,
Vous entassez, band's de vipères,
L'argent volé aux malheureux.

Au refrain

VI

Vous pouvez sortir vos bannières
Crier à la profanation,
C'est pour l'humanité entière,
Qu'nous voulons votre abolition.
Pour fêter la chute finale,
Nous prendrons à vos cardinaux,
Leur robe rouge et la Sociale
S'en fera de jolis drapeaux.

Au refrain

DOUANE

Importante Agence de Douane demande un employé très au courant des opérations et des bons d'ouverture. S'adresser à A. WEIGEL, 49, rue d'Hauteville, Paris.

DOIGTS MUTILES

Au peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, Jules Desmausres, âgé de 56 ans, tireur de bourres, demeurant rue de Beaurewaert, 100, a eu la main gauche prise entre le tambour et le faux fond d'une carde en tirant des bourres.

Il en est résulté des plaies par arrachement de l'index et du médius gauches. Les tendons extenseurs sont arrachés et les articulations entre la phalange et la phalangène de l'index, ainsi que celles entre le métacarpe et la phalange du médius sont ouvertes.

L'amputation de ces deux doigts a été jugée nécessaire.

— Chez Dubois-Desrousseaux, entrepreneur, rue Blanchemaille, Richard Stien, âgé de 48 ans, menuisier, demeurant rue de la Lys, a eu l'index et la tête du deuxième métacarpien de la main droite complètement sectionnés, l'annulaire est, lui aussi, fortement endommagé et le docteur craint devoir pratiquer l'amputation du majeur.

TAMPONNES PAR UN WAGON

Un grave accident s'est produit hier sur l'embranchement qui relie au chemin de fer la fabrique Lebrun-Bayart et Cie.

Jules Nottebaert, âgé de 40 ans, briquetier, demeurant rue de la Mackellerie, à Croix, poussait un wagon avec les frères Florentin, Jules et Camille Deconinck.

Un autre wagon arrivant par derrière vint les atteindre et tamponna Nottebaert et Florentin Deconinck.

Le premier en a été quitte pour une forte contusion à l'épaule gauche, mais le second fut très gravement blessé.

Le docteur, qui relève une contusion profonde de l'épaule droite et des plaies superficielles, constate aussi une commotion générale et craint des complications.

Deconinck a été transporté à son domicile rue de Wasquehal, cour Florin, à Mouvaux.

EN SCIANT DU BOIS

Chez Henri Huyghe, entrepreneur de charpente, rue Saint-Jean, Henri Watteau, âgé de 25 ans, menuisier, demeurant rue Favreul, a eu la main gauche empoignée dans une scie en sciant du bois.

La face palmaire de la phalangette du pouce a été sciée profondément jusqu'à l'os avec section transversale. La face palmaire de l'index a également été sciée transversalement, ainsi que les tendons fléchisseurs.

Il est impossible de se prononcer actuellement sur les conséquences de cet accident.

LE BON POISSON

On a saisi hier matin au minck 150 kilos de poisson de mauvaise qualité.

LES VOLEURS DE VELOS

Procès-verbal a été dressé à Pierre Demeyer, âgé de 28 ans, rattacheur, demeurant 57, rue du Chemin de Fer, et à Oscar Briffaut, âgé de 20 ans, peigneur, demeurant rue Lacroix, cour Prouvost, 1, pour vol d'une bicyclette commis le 13 juin au préjudice d'Albert Gyselinck, cabaretier, 15, rue Pauvrée.

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES
Amicale de la rue des Arts

Dimanche 18 juin :

Athlétisme. — Les championnats de courses à pied (vitesse et fond), sauts, lancement du poids et du disque, etc., auront lieu demain dimanche à partir de 8 heures du matin, au terrain de l'Amicale, Jardin des Villas, au Pont-Rouge.

Ces championnats, pour lesquels plus de 60 athlètes se sont fait inscrire, sont assurés du plus grand succès.

25 prix seront distribués aux lauréats à l'issue des épreuves. Le comité invite tous les sociétaires à assister à cette réunion.

L'entrée du terrain est gratuite.

Tir. — Toute la matinée de dimanche, au Jardin des Villas, dans le nouveau stand que l'Amicale vient de faire installer : poule de tir à la carabine. Nombreux prix en espèces.

L'après-midi, de 3 à 5 heures, au stand de l'école, 130, rue des Arts, deuxième tir préparatoire pour le concours-championnat. Point de présence à tous les tireurs.

Commissaires de service : MM. P. Costsier et A. Codron.

ETAT-CIVIL
DE ROUBAIX, du 16 Juin 1911

Naissances. — Léon Coetsier, rue de la Balance, 26. — Jules Hollaert, rue du Ballon, cour Derville, 5. — Germaine Castel, rue Cugnot, 51. — Henri Verhaeghe, rue Turgot, cour Duforest, 2. — Jeanne Leduc, rue du Chemin de fer, 27. — Anicet Van Haebost, rue de la Balance, 116. — Alfred Vandeplassche, avenue Julien Lagache. — Marie Pysson, rue Vallon, cour Chevalier, 1. — Hector Struyve, avenue Julien Lagache.

Publications de Mariage. — Emile Desfontaine, électricien, au Havre et Georgette Le Bras, employée de magasin, au Havre. — Léon Galland, employé de commerce, rue de Lille, 138 et Jeanne Vandeville, sans profession, rue du Grand Chemin, 97. — Albert Lopez, employé de commerce, quai de Calais, 64 et Hortensine Fontaine, sans profession, à Iwuy. — Henri Lambrecq, employé, rue Ingres, 51 et Berthe Tinchon, sans profession, rue Notre-Dame, 59. — Jean Pontzeele, peintre, rue Fosse-aux-Chênes, cour Samseilliez, 5 et Philomène Six, dévideuse, rue Daubenton, 6. — Ernest Favre, boyaudier, Grande Rue, 201, et Angèle Poulain, sans profession, Grande-Rue, 187. — Gustave Leplat, tisserand, rue Decrême, cour Bulleem 9 et Léopoldine Duremant, bambrocheuse, rue du Cartigny, 149. — Antoine Delnaete, camionneur, rue Lacroix, 34 et Hélène Lequenne, éplucheuse, Grande Rue, 77. — Henri Coucke, débourreur, rue Saint-Jean, 49 et Marguerite Truffaut, soigneuse, rue Delezenne, cour Dujardin, 7. — Charles Scurbecq, rattacheur, à Tourcoing et Geneviève Deman, soigneuse, à Tourcoing.

Décès. — Louis Debasseux, 51 ans, avenue Julien Lagache. — Emile Carlier, 39 ans, marchand de tissus, rue des Lignes, 25. — René Lacomte, 20 jours, Fort de Mulhouse, 52. — Florine Hennion, 79 ans, avenue Julien Lagache. — Gabrielle Sacache, 20 ans, avenue Julien Lagache. — Maurice Pottier, 24 ans, avenue Julien Lagache.

Champagne garanti par J. FONTAINE FILS
Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES
Dégustation à Luna-Park Exposition de Roubaix

CROIX

AMICALE KLEBER. — La commission sportive rappelle aux sociétaires que le stand de tir sera ouvert demain dimanche de neuf heures à midi. Les jeux seront également à leur disposition.

Commissaires de service : A. Mirlier, C. Spriet, L. Inglebert.

A onze heures, réunion de tous les cyclistes de l'Amicale en vue de former définitivement une section spéciale. Dernière disposition à prendre pour la première excursion.

Les quelques sociétaires qui n'ont pas encore rendu les insignes qui leur ont été remises dimanche dernier, sont priés de les remettre à l'école car ce sont des insignes provisoires.

UN PATRON TROP ZELE. — Hier soir, une petite manifestation se produisait contre M. Wibaux, confectionneur à Roubaix, dont les ouvrières et ouvriers sont en grève.

Une ouvrière de M. Wibaux, demeurant rue du Tonkin, n'ayant pas cessé le travail, les grévistes manifestaient pacifiquement à la porte de l'ouvrière. M. Wibaux, pour faire peur aux manifestants, prit son crayon pour inscrire le nom de ses ouvriers qu'il reconnaissait dans les manifestants. Ne trouvant pas de papier assez vite à sa disposition, il inscrivit les noms sur sa manchette de chemise ; la manifestation tourna alors contre lui.

PRELEVEMENT DE LAIT. — M. Joly, commissaire de police, a fait des prélèvements de lait, hier matin. Ils ont été envoyés à Lille pour analyse.

DUCASSE AJOURNEE. — Les forains, d'accord avec les commerçants du quartier du fort Boulanger, rue de Colmar, ont reporté la fête au dimanche 9 juillet.

RENTES OUVRIERES. — A l'usine agricole, quatre accidents : Henri Blondeau, 23 ans, rue de la Limite, à Roubaix, coup de marteau sur le bras gauche, 12 jours de repos. — Henri Delmasure, 33 ans, à Tourcoing, blessure au pied gauche, 14 jours de repos. — Bigé Henri, 15 ans, rue Eugène Guillaume, coup à la main gauche, 12 jours de repos. — Edmond Ochelteux, 28 ans, rue de Metz, blessure au bras gauche, 12 jours de repos.

— Chez Duvinage, rue du Nord, un menuisier, Henri Mornart, 31 ans, rue de Tourcoing, à Wasquehal, pied gauche comprimé, 15 jours de repos.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissance.* — Declercq Fernande, rue de la *Limite*, cour Vlieghe, 4.

Publications de mariages. — Béghin Maurice, journalier à Croix, et Sergent Victoire, éplucheuse à Flers. — Delmaete Antoine, camionneur à Roubaix, et Lequenne Hélène, éplucheuse à Croix. — Vildieu Charles, homme de peine à Croix, et Journée Alexandrine, ménagère à Croix. — Collyn François, chauffeur à Croix, et Loosvelt Eugénie, ménagère à Croix. — Desmons Jules, plafonneur à Tourcoing, et Lambart Berthe, piqurière à Croix. — Vrohan Noé, teinturier à Wasquehal, et Durenne Marie, soigneuse à Croix.

Décès. — Decottignies Charles, 41 ans, teinturier, rue Léon Gambetta, cour du Nord, 8. — Seynaeve Agnès, 5 *mois*, rue Basse, 38.

WATTRELOS

WATTRELOS CHEF-LIEU DE CANTON

Le maire de la ville de Wattrelos informe ses administrés que, par arrêté du 31 mai 1911, M. le préfet du Nord a chargé M. Lacroix, percepteur de Roubaix-Est, de procéder, à la mairie de Roubaix, à une enquête de commodo et incommodo sur la demande du Conseil municipal de Wattrelos que la commune soit érigée en canton.

Un registre d'enquête sera ouvert à la mairie de Wattrelos, pendant huit jours, du 19 juin au 26 juin inclusivement, pour recevoir les observations écrites des intéressés.

Les déclarations des habitants de la commune, sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit, seront reçues, à la mairie de Roubaix, par M. le commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de la mairie, où chaque habitant pourra en prendre connaissance.

MALADIES
DE L'ESTOMAC
MIGRAINES
CONSTIPATION
SONT GUÉRIES PAR

On ne saurait exagérer l'importance de maintenir l'estomac en bon ordre. Quand cet organe est en bon état, vous avez santé, forces, vigueur ! Mais lorsque l'estomac est dérangé, vous serez assailli de plusieurs malaises à la fois. Vous perdrez l'appétit, les forces, et vous serez pris de troubles tels que migraines, nausées, mélancolie, constipation, ou autres malaises provenant de quelque dérangement de l'estomac. Si vous souffrez ainsi, il vous faut prendre le tonique végétal, la Tisane américaine des Shakers. Elle bannit tous malaises semblables en tonifiant et fortifiant l'estomac, vous rendant ainsi la santé et les forces. Rien ne l'égale comme remède stomacal et digestif. Faites-en l'essai !

LA TISANE
AMÉRICAINE
DES SHAKERS

En vente dans toutes les Pharmacies.
Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

EXPLOITS DE RODEURS

Ces jours derniers, vers 8 heures du soir, entraient chez Mme Marie Hoye, cabaretière, rue des Trois-Pierres, Victor Favorel, *son frère et quatre jeunes gens parmi* lesquels Georges Lesave, âgé de 22 ans, soldat au 110e d'infanterie, à Dunderque, et Noël Deruyck, âgé de 19 ans.

Ils se firent servir à boire, puis déclarèrent n'avoir pas d'argent pour payer, mais vouloir consommer encore.

La cabaretière refusa de les servir et les pria de sortir. Mal lui en prit, car les garnements se jetèrent sur elle et la poussèrent dans la rue.

Cela fait, il s'adjugèrent un litre de cognac, l'engloutirent, puis, continuant la série de leurs exploits, entrèrent, en brisant la clôture, dans le jardin de M. Grimonprez, qu'ils saccagèrent.

Plainte fut déposée et l'on arrêta Deruyck et Lesave.

Le premier nie toute participation à l'affaire. Lesave avoue avoir eu sa part de cognac.

Quant à Favorel, il est en fuite.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — Un ouvrier au service de M. Charles Lepers, entrepreneur, Etienne écrasé le médius droit en manipulant une pierre, 12 jours de repos. Docteur Liénard.

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL. — *Naissances.* Bertha Verhaeghe, impasse Lavoisier. — Marie Tombeur à la Maternité. — Henriette Hem, rue Louise Michel, 7.

LANNOY

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Hier ont eu lieu, pour les filles du canton de Lannoy, les examens du certificat d'études primaires. M. Bourbon, inspecteur, présidait. Voici les résultats :

Nombre d'inscrites : 60. — Admissibles : 55. — Reçues définitivement : 55.

Les prix départementaux ont été obtenus, le 1er par Catteau Armande, 61 points, de l'Ecole publique de Willems ; le 2e par Devarrewaere Esterre, 58 points, de l'Ecole publique de Flers-Breucq.

LEERS

PROCES-VERBAUX. — Des procès-verbaux ont été dressés à Etienne Lefebvre, maraîcher, pour divagation de son chien, et à Caroline Vercruysse, ménagère, dont le registre de logeur était mal tenu.

AVIS. — Le percepteur fera la recette mensuelle lundi prochain, de 2 à 4 heures, à la Mairie.

LES VIOLENTS. — *Mme Devos et sa belle-fille* n'aiment pas que leur gendre et époux boive outre mesure. De son côté, ce dernier n'aime pas les observations, et répond par des arguments frappants. Il a battu sa belle-maman.

— M. Delmarquette François porte plainte contre les sieurs Rennebrouck, Dieudonné et Louis Dorchy, qui l'auraient frappé.

— Spriet Philippe et Debuc Michel se sont porté des coups réciproquement, avec une égale ardeur.

La gendarmerie et le juge vont mettre tout le monde d'accord.

ETAT-CIVIL de LEERS. — *Naissance.* — Gabrielle Cools, Longue-Rue.

ANNAPPES

AU VOLEUR ! — Un malandrin s'est introduit nuitamment dans la ferme de M. Picavet, et a fait main-basse sur une montre, des bas, du café et quelque argent. Plainte a été déposée.

LYS

ACCIDENT. — Une bambrocheuse de la filature Delannoy et fils, Sophie Lecomte, âgée de 22 ans, a eu l'index droit écrasé entre deux organes de son métier. Le docteur Wartel lui a ordonné 10 jours de repos.

HEM

ARRETE. — Un chien présentant les symptômes de la rage ayant dû être abattu, M. Henri Delecroix, maire, a pris immédiatement un arrêté interdisant jusqu'au 31 août la divagation des chiens non muselés et tenus en laisse.

ETAT-CIVIL D'HEM. — *Publications de mariage.* — Jules Corman, teinturier, et Aline Buyse, dévideuse.

FOREST

PROCES-VERBAL. — Jules Sœtart, marchand de lin, a récolté un procès-verbal, pour défaut de plaque à son vélo.

ASCQ

PROCES-VERBAUX. — Rémy Ridez, boucher, et Jean Marescaux, marchand de lait, qui avaient, le premier, un chien sans collier, le second, abandonné sa voiture sur la voie publique, ont été l'objet chacun d'une contravention.

GAZETTE TOURQUENNOISE

ON ARRETE UN VOLEUR

Il y a quelques jours, un malfaiteur avait enlevé la couverture en zinc des lieux d'aisance de la maison Jules Duquenne, mécanicien, 293, rue du Blanc-Seau.

Le zinc ayant été retrouvé chez M. Tahon, brocanteur, rue de Naples, à Roubaix, celui-ci indiqua le vendeur, Joseph Noens, âgé de 28 ans, son voisin.

Celui-ci arrêté avoua. Il a été dirigé sur Lille.

COURSE CYCLISTE TOURCOING ARMENTIERES ET RETOUR

Il est rappelé aux amateurs que la course Tourcoing-Armentières et retour, organisée par « Les Joyeux Cyclistes », aura lieu demain dimanche, et que les coureurs qui ont obtenu un 1er ou un 2e prix en 1910-1911, seront handicapés de 5 minutes.

Les prix suivants seront attribués aux vainqueurs : 1er une paire de tubulaires et une médaille en argent. — 2e, un bronze valeur 35 francs. — 3e, 25 francs en espèces. — 4e, un bronze valeur 25 francs. — 5e, une pendule valeur 25 francs. — 6e, une paire d'enveloppes. — 7e, une montre. — 8e, un agrandissement (photo). — 9e, frein et roue libre. — 10e, 6 couteaux avec écrin. — 11e, un maillot. — 12e, une bouteille de champagne. — 13e, une bouteille de champagne. — 14e, une médaille avec écrin. — 15e, un magnifique canif. — 16e, une médaille argent. — 17e, une médaille argent. — 18e, deux bouteilles de vin. — 19e, une bouteille de vin. — 20e, une surprise. — 21e, *une surprise.*

Pour les handicapés, en plus des prix ci-dessus : au 1er, 10 francs en espèces ; au 2e, 5 francs en espèces.

Ces prix sont exposés au siège de la société organisatrice, 99, rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing, où l'on s'inscrit jusqu'au départ en versant 1 fr. 50.

Nota. — Seront disqualifiés les coureurs qui ne participeront pas au cortège qui sera formé pour se rendre au point de départ.

NE TRAVERSEZ PAS LE SQUARE

Contravention pour avoir traversé le square de l'Hôtel-de-Ville en bicyclette, a été dressée à Camille Denecker, âgé de 21 ans, garçon boulanger, chez Lefebvre, rue du Chêne-Houpline.

COURSE PEDESTRE DE 5 KILOMETRES

Il est rappelé aux amateurs que la course pédestre de 5 kilomètres, organisée par les Joyeux Cyclistes, aura lieu demain dimanche, à 2 heures et demie, et que les coureurs, qui ont obtenu un 1er ou 2e prix en 1910-1911, seront handicapés.

Les prix suivants seront attribués aux vainqueurs :

1er, un bronze valeur 35 francs. — 2e, un bronze valeur 25 francs. — 3e, une montre. — 4e, un portefeuille. — 5e, une bouteille de champagne. — 6e, une médaille argent. — 7e, une bouteille de vin. — 8e, une surprise.

Ces prix sont exposés au siège de la société organisatrice, 99, rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing, où l'on s'inscrit jusqu'au départ en versant 0 fr. 50.

RETRAITES OUVRIERES

Les assurés obligatoires des 1re, 2e, 3e, 8e et 9e sections sont informés que les listes dressées par la préfecture seront mises à leur disposition aux sièges des sections, aujourd'hui samedi 17 juin, de 6 heures à 8 heures du soir, et le dimanche 18 juin, de 10 heures et demie à midi.

MM. les membres des commissions seront à la disposition des intéressés qui voudront s'assurer que leur inscription sur la liste a bien été effectuée et pour recevoir les bulletins et les pièces justificatives des assurés obligatoires et des assurés facultatifs qui ne les auraient pas encore remis.

Des bulletins seront à la disposition des intéressés qui auraient égaré ou détruit le leur.

Les assurés obligatoires âgés de plus de 35 ans, et les assurés facultatifs, âgés de 40 ans, ont le plus grand intérêt à vérifier leur inscription sur les listes ou à remettre leurs bulletins de renseignements et leurs pièces justificatives. Faute par eux de ne pas remplir cette formalité, avant le 3 juillet, ils courraient le risque de ne pouvoir bénéficier des allocations et bonifications de retraite accordées par l'Etat.

Les permanences auront lieu : Pour la 1re section, école des garçons, rue de la Potente ; pour la 2e section, local de la Fédération des Amicales des Anciens Elèves des Ecoles publiques, 57, rue du Haze ; pour la 3e section, école publique de jeunes filles, rue Houchard ; pour la 8e section, école publique de garçons, rue des Piats ; pour la 10e section, poste de police du Blanc-Seau.

En dehors de ces permanences, les intéressés pourront s'adresser à la permanence centrale ouverte chaque soir, jusque 8 heures, au Bureau général des retraites, à l'Institut social, pour tout ce qui concerne les retraites ouvrières.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

ECOLE PRATIQUE ET MENAGERE

Concours pour l'attribution de bourses accordées par l'Etat aux jeunes filles désirant fréquenter les cours de l'Ecole, le lundi 3 juillet, à 7 h. 3/4, à la préfecture de Lille.

Conditions exigées des candidates : Avoir au moins 12 ans et au plus 14 ans, le 1er juillet prochain.

Pièces à fournir : 1. Acte de naissance sur papier timbré ; 2. Certificat d'études si l'enfant a moins de 13 ans ; 3. Certificat de bonne conduite délivré par la directrice de l'école fréquentée ; 4. Certificat de revaccination ; 5. Extrait du rôle des contributions fourni par le percepteur ; 6. Etat nominatif de tous les enfants, leur âge et profession ; 7. Certificat médical (pour enfants désirant suivre la section industrielle) attestant qu'ils peuvent sans danger se livrer au travail manuel ; 8. Demande d'inscription adressée à M. le Ministre et remise à la directrice de l'Ecole pratique avant le 22 juin.

Les bourses pourront varier entre 100 fr. et 500 fr. Les demandes d'inscription devront parvenir à la directrice de l'Ecole, avant le 22 juin.

ETAT-CIVIL
de TOURCOING du 16 Juin 1911

Naissances. — Vandaele Raymond, rue de l'Espérance, 48. — Leconte Marguerite, rue de l'Omnibus, 41.

Décès. — *Delfolie Julie, 46 ans, sans profes*sion, rue Chateaubriant, 1.

Pour être habillé sur mesure avec la dernière élégance, prix très modérés, adressez-vous à la Compagnie Anglaise, grande maison de tailleur, pour Hommes et Jeunes Gens, Lille, Grande-Place, coin de la rue Neuve, Lille. — Même maison, Cambrai, 50, Grande-Place. 10706.4

LILLE

AU PARQUET

Rat de cimetière

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel le sieur Vamborre, arrêté dernièrement par le commissaire de La Madeleine, M. Bertrand, à Marquette.

Vamborre est cet individu qui commit des vols sur les tombes des cimetières de l'Est et de La Madeleine.

Il comparaîtra devant ses juges le 24 juin prochain.

Cambrai

Graves accusations

Un père abusait de ses enfants

Un habitant de notre ville a été l'objet de graves dénonciations de la part de son épouse. Celle-ci a déclaré que son mari se livrait à d'odieuses violences hors nature sur ses enfants.

La gendarmerie se livra à une sérieuse enquête, les faits allégués étant d'une gravité exceptionnelle.

La dénonciation n'est pas très digne de foi, c'est pour cette raison que l'enquête est si difficile à mener. Nous croyons savoir que l'aîné des enfants a formellement accusé son père. Celui-ci abuserait de ses fillettes, âgées de 7 et 4 ans.

Tentative de suicide de la « Reine de Cambrai »

Une débitante de boissons de la rue Saint-Adrien, Marguerite Gervais, âgée de 24 ans, tenancière de l'estaminet « A la Reine de Cambrai », s'est tiré jeudi, vers 8 heures et demie du soir, un coup de revolver au-dessus du sein gauche. Le coup de feu éveilla l'attention des voisins et secours fut de suite porté à la désespérée.

Par les soins de M. le commissaire, elle fut transportée à l'hôpital de Cambrai. Le médecin qui la examinée n'a pu définir exactement l'endroit où la balle s'est logée. Il faudra avoir recours à la radiographie.

Mlle Gervais sera transportée à la clinique de M. le docteur Bouchez, chirurgien de l'hôpital, afin de subir cette opération. On pourra alors extraire le projectile.

L'arme dont s'est servie la désespérée est du calibre de 7 millimètres. On ignore le motif de son acte de désespoir et elle n'a voulu donner aucune explication.

Mlle Gervais eut son heure de célébrité à Cambrai où, grâce à sa beauté, elle représenta à la dernière marche historique « La Reine de Cambrai ».

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

MASNIERES

Une fillette noyée dans le canal

Une petite batelière de 13 ans tombe accidentellement à l'eau et se noie sous les yeux de son père

La jeune Cappe Blanche-Appoline, âgée de 13 ans, demeurant avec ses parents, bateliers à bord de la « Jeune Irma », stationnée à Masnières, se trouvait sur le bord du chaland.

La jeune fille portait une grande couverture de lit et un traversin, et pour regagner la cabine marcha sur le bas côté du bateau. Le vent soufflait avec violence. La couverture flottait au vent et offrait une large prise à la rafale. A un moment, le vent soufflant en tempête, la fillette fut projetée dans le canal.

Son père, témoin de l'accident, ne perdit pas son sang-froid. Il attendit que le corps de son enfant remontât. Au bout de quelques instants, ne la voyant pas revenir à la surface de l'eau, il s'y jeta, plongea deux fois afin d'opérer des recherches, qui ne donnèrent aucun résultat. La jeune fille avait dû être entourée par les couvertures et avait coulé à fond.

Il s'empara alors d'une gaffe légère et au bout de dix minutes ramena le corps de la jeune fille.

Des soins lui furent immédiatement prodigués en attendant l'arrivée de M. le docteur Bricout.

Le praticien ne put que constater le décès de la fillette et apprendre la triste nouvelle aux parents, qui avaient prodigué à leur enfant tous les soins prescrits en cas de noyage.

RAILLENCOURT

INCENDIE. — Un incendie purement accidentel a réduit en cendres une remise appartenant à M. Edouard Edouard, mécanicien, et située tout à côté de son habitation.

Les dégâts sont évalués à 250 francs. Il n'y a pas assurance.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 16 juin 1911

LA SCENE SANGLANTE D'HELLEMMES

Le « Réveil du Nord » a relaté dans tous ses détails la scène sanglante qui s'est déroulée, le 8 mai, dans une maison de la rue du Bois, à Hellemmes.

Une femme Janot ayant quitté son mari, cabaretier à Lille, avait été engagée comme gouvernante chez M. Victor Camberlin, conducteur de trains à Hellemmes.

Or, le 8 mai, Janot, ayant découvert le refuge de son épouse, alla la rechercher et une scène, qui mit en émoi tout le quartier, se déroula entre Camberlin et le mari jaloux.

Ce dernier fut blessé à la tête, peu grièvement d'ailleurs, d'un coup de tison.

Me André Tellier présente habilement la défense de Camberlin qui est acquitté. Quant à Janot, il s'en tire avec 25 francs d'amende.

LE GESTE D'ALINE. — Un immense chapeau s'avance à la barre. Sous ce gigantesque ornement on finit par apercevoir une jeune femme de 19 ans, Aline Dupuis, demeurant à Wasquehal, bien connue dans le monde de la galanterie.

La suave Aline fait opposition à un jugement la condamnant à huit jours de prison et 50 fr. d'amende pour avoir fait usage d'un revolver à la Brasserie Universelle, le 20 mars dernier.

En réalité la « séductrice » aurait seulement montré un revolver qui n'est d'ailleurs jamais sorti de son étui.

Défendue par Me Spriet, Aline Dupuis voit sa peine réduite à 50 francs d'amende.

L'IVRESSE. — Etant saoûl comme un jésuite, Gaston Grégorius, 20 ans, journalier à Halluin a, le 9 mai, injurié le garde Nollet.

Il lui en coûte 8 jours de prison et 5 francs d'amende.

UNE RIXE. — Lemaire Anatole, ouvrier agricole, sans domicile fixe a, au cours d'une querelle, frappé d'un coup de fouche un sieur Hus Henri, cultivateur, qui a été grièvement blessé au bras droit.

La scène s'est déroulée au Marais de Willems, le 12 juin.

Me Spriet, parti civile, réclame 75 francs de dommages-intérêts au nom de Hus.

Lemaire est condamné à 15 jours de prison et à 50 francs de dommages-intérêts.

POUR UN BOUT DE SAUCISSON. — Entrant le 17 avril, à l'estaminet Cooren, 54, rue de l'Epeule, à Roubaix, Descamps Eugène, 31 ans et Lenaerts Pierre, 28 ans, y trouvèrent plusieurs jeunes filles à qui ils offrirent, fort irrévérencieusement, un bout de saucisson.

Il est bon d'ajouter pour éviter toute interprétation fâcheuse que nos deux lascars venaient de s'offrir chez le charcutier du coin une « andouille » de première grosseur.

Comme le saucisson n'était pas du goût de ces dames, elles refusèrent et il s'ensuivit une discussion, au cours de laquelle les amateurs de saucisson injurièrent copieusement Aline Duprez, 23 ans, couturière, demeurant à Bruxelles, sa sœur Alphonsine, la femme du cabaretier et une cousine de cette dernière.

La discussion dégénéra en querelle, verres, glaces, vitrine et bec de gaz furent brisés et le cabaretier sérieusement bousculé.

A l'audience, tout le monde, inculpés et témoins, parle le langage de M. Beulemans et c'est follement amusant, car le saucisson, le bec de gaz et les charmes de la jeune bruxelloise sont mêlés à d'inextricables complications.

Après plaidoirie de Me Balavoine, Descamps est condamné à 25 francs d'amende et Senaerts à 25 francs, plus 11 francs.